

OFFRE « PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE ARMORINE »

Pour la réalisation d'opérations d'économies d'énergie en Résidentiel dans le cadre des Certificats d'Economies d'Énergie

(Article L221-1 et suivants du Code de l'énergie et Arrêtés du 04-09-2014 et du 29-12-2014)

ENTRE : Coordonnées du bénéficiaire *Les champs marqués d'une * sont obligatoires*

*Nom : *Prénom :
OU
 *Raison sociale : *SIREN :
 *Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : E-mail :
 *Adresse du bâtiment existant depuis + de 2 ans, objet des projets de travaux si différente (rue, code postal et ville) :

 *Coordonnées de l'installateur :

Ci-après « le bénéficiaire » ou « vous »

ET :

La société ARMORINE distributeur de fiouls, carburants et lubrifiants, ZI Lann Sevelin BP 70115 56850 CAUDAN, (SIREN 864 500 418), déclarée auprès du Ministère de la Transition écologique et solidaire en qualité d'obligé dans le cadre des Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) et signataire de la charte « COUP DE POUCE CHAUFFAGE », ci-après dénommée ARMORINE.

Dans le cadre de cette convention « PRIME COUP DE POUCE CHAUFFAGE ARMORINE » qui débute le 1^{er} octobre 2020 et en tant que signataire de la charte « COUP DE POUCE CHAUFFAGE » du Ministère de la Transition écologique et solidaire, nous joignons à cette convention le document le cadre contribution et vous proposons par la présente de pouvoir bénéficier d'une prime d'économies d'énergie en fonction de vos ressources, pour le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au gaz ou au fioul, autre qu'à condensation par :

Remplacement d'une	Type de travaux	PRIME SANS CONDITIONS DE RESSOURCES	PRIME BONUS ¹
Chaudière individuelle au charbon, au gaz ou au fioul (autre qu'à condensation) par une	Chaudière au gaz à très haute performance énergétique (BAR-TH-106)	600 € TTC	1 200 € TTC

¹ Prime Bonus sous conditions de ressources (N-1 ou N-2) du ménage occupant le logement des travaux

Pour l'opération détaillée ci-après, la prime est attribuée si le dossier respecte les conditions d'éligibilités aux Certificats d'Economies d'Énergie fixées par l'Administration, notamment un devis des travaux signé à partir du 1^{er} octobre 2020, d'un installateur qualifié RGE à la date d'acceptation du devis dans le domaine des travaux :

- Chaudière individuelle à condensation THPE au GAZ (BAR-TH-106) : *Le devis des travaux doit être signé à partir du 1^{er} octobre 2020 et concerne le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au gaz ou au fioul, autre qu'à condensation, par une chaudière individuelle au gaz à très haute performance énergétique dont l'Étas ≥ 92 % hors dispositif de régulation, avec une puissance ≤ 70 kW, dans une maison individuelle ou un appartement de plus de 2 ans, accompagnée d'une régulation de classe IV, V, VI, VII ou VIII dans le cadre du règlement (UE) n° 813/2013, avec la **marque et le modèle** de la chaudière (la facture des travaux devra également comporter ces mentions).*


Le dossier complet (la présente offre, le document « Cadre Contribution », l'attestation sur l'honneur, la copie du devis signé, la copie de la facture des travaux, votre justificatif de revenus N-1 ou N-2 si nécessaire) doit nous parvenir après la réalisation des travaux et au plus tard avant le 31 décembre 2021.

- **En contrepartie**, ARMORINE constituera avec vous un dossier d'économies d'énergie destiné à justifier la réalisation des obligations légales d'économies d'énergie qui incombent à notre société.

La réglementation prévoit que tout contrat ou convention ouvre un droit de rétractation dans un délai de 14 jours. Vous pouvez bénéficier de primes pour d'autres travaux d'économies d'énergie, plus de renseignement sur armorine.fr.

Fait à Le

La présente convention doit être formalisée et signée avant l'approbation d'un devis, d'un bon de commande ou du paiement d'un acompte par le bénéficiaire entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2021.

*Signature du BÉNÉFICIAIRE précédée de la mention « bon pour accord » : Pour les personnes morales, indiquer nom, prénom et fonction du signataire	*Signature D'ARMORINE : Le 01 octobre 2020 <div style="text-align: right;">  ARMORINE S.A.S Au capital de 1 806 000 € BP 70115 56601 LANESTER CEDEX Tél : 02.97.76.13.87 </div>
--	---

ARMORINE ne peut être débitrice envers vous que de l'aide financière mentionnée ci-dessus et exclusivement aux conditions ci-dessus.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ZI Lann Sevelin BP 70115 CAUDAN – Site Internet : armorine.fr – Mail : CEE@armorine.fr – Tel. : 02 97 76 13 87

